

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée
Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2010, le Conseil
Municipal a adopté les règlements 2010-003, 2010-004, 2010-
005, 2010-006, 2010-007, 2010-008 et 2010-009 :

« RÈGLEMENT 2010-003
RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC »

« RÈGLEMENT 2010-004
RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES
ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC »

« RÈGLEMENT 2010-005
RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC »

« RÈGLEMENT 2010-006
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC »

« RÈGLEMENT 2010-007
RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC »

« RÈGLEMENT 2010-008
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC »

« RÈGLEMENT 2010-009
RÈGLEMENT CONCERNANT L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC »

Les règlements sont disponibles pour consultation aux heures
d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi
de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 16 avril 2010.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Micheline Allard, secrétaire-trésorière dir. gén. de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 17h00, le seizième jour du mois d'avril 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix.

Micheline Allard,
Secrétaire-trésorière, dir. gén.